



Le Département des Deux-Sèvres soutient la vente directe de produits agricoles

mardi 11 août 2020, par [lpe](#)

Dès le mois de mars, le Département a soutenu l'activité des agriculteurs locaux en créant le site [Mon Marché Local 79](#) pour rapprocher les consommateurs des professionnels locaux. A ce jour, plus de 230 professionnels sont inscrits.

Aujourd'hui, la collectivité met en place un fonds d'aide doté de 300000 euros à destination des agriculteurs. Des subventions plafonnées à 6000 euros leur permettront d'acquérir le matériel spécifique utile au développement d'une activité de vente directe.

Objectifs :

- créer ou développer la vente directe des agriculteurs dans les exploitations, sur les marchés ou par vente à domicile ;
- offrir des moyens nouveaux pour diversifier les activités dans le monde agricole et multiplier ainsi les sources de revenus.

Bénéficiaires :

Agriculteur ou groupement d'agriculteurs ayant son siège d'exploitation en Deux-Sèvres et ayant une activité de production primaire de denrées alimentaires.

Nature des investissements :

Investissements permettant la vente sur site de production, la livraison à domicile ou sur les marchés (ensacheuse, balance, glacières, signalétique, terminaux de paiement...) **à réaliser avant le 31 décembre 2020.**

Montant de l'aide :

Le taux d'aide est de 40% du montant HT des dépenses éligibles (plafonnées à 15000€ HT), soit une aide maximale de 6000 euros.

Dépôt des dossiers :

Jusqu'au 31 décembre 2020, impérativement avant réalisation des investissements, sur partenaires.deux-sevres.fr (pour ceux qui ont les codes de connexion) ou par courrier à : Maison du Département - Mission agriculture - mail Lucie-Aubrac - place Denfert-Rochereau - CS 58 880 - 79 028 Niort cedex